Image not found or type unknown

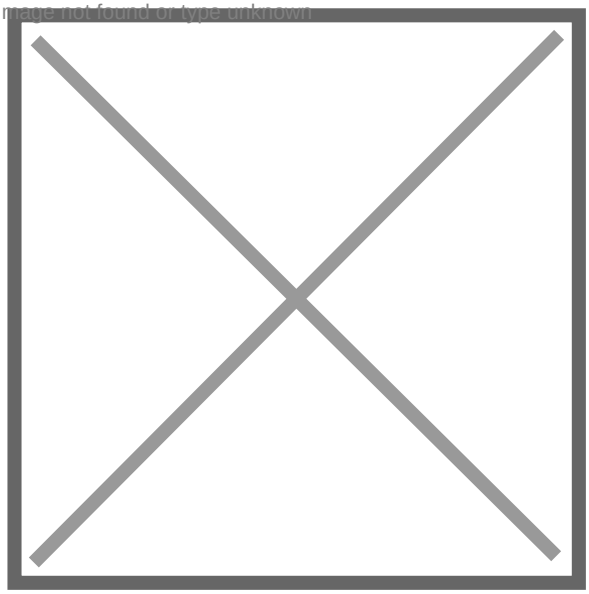

Réparation dépassant valeur vénale du véhicule

Par **valparaiso**, le **22/06/2020** à **21:02**

Bonjour,

Suite à un accident survenu, sans collision avec un tiers, avec un véhicule assuré "tous risques".

L'assureur a -t-il le droit de refuser de payer le montant de la réparation, si celui-ci dépasse la valeur vénale du véhicule ?

Merci.

Par **chaber**, le **23/06/2020** à **08:26**

bonjour

Il faut relire le conditions générales de votre contrat. Certains assureurs accordent un complément selon l'âge du véhicule

Par **nihilscio**, le **23/06/2020** à **16:14**

[quote]

L'assureur a -t-il le droit de refuser de payer le montant de la réparation, si celui-ci dépasse la valeur vénale du véhicule ?[/quote]

Il doit réparer le préjudice mais pas plus plus. S'il vous verse une indemnité correspondant à la valeur du véhicule endommagé, il vous donne de quoi vous acheter un autre véhicule équivalent à ce qu'était le premier avant l'accident et satisfait ainsi à son obligation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés